



Procès-Verbal de la réunion de Conseil Municipal du 12 juillet 2023



Personnes présentes : Mrs THIEVET Christian, LADRIERE Daniel, DEGEUSER Simon, LAGRENE Franck, DEGROOTE Philippe, BOISLEUX Christian, LALIN Raphaël, LETERME Julien, ROUSSELLE Sébastien

Mme ANSELIN Ghislaine, DERON Laurence, VERMEESCH Julie

Procuration : Jean Pierre SANTY à Sébastien ROUSSELLE

Nathalie BUKOWINSKI à Laurence DERON

Roger CANDAEËS à Ghislaine ANSELIN

Est élue secrétaire de séance Madame Ghislaine ANSELIN

Le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 20h15.

Monsieur le Maire donne lecture du PV du 9 juin 2023. Aucune remarque et observation, le PV est approuvé à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour un point supplémentaire : Désaffectation et déclassement du central téléphonique Orange. Ce dernier est accepté.

1) Désaffectation et déclassement du logement 2 Place Jules Viseur

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune est propriétaire d'un logement situé 2 Place Jules Viseur à Vis en Artois, cadastré AB n°85, d'une surface totale de 155m².

Le logement était affecté aux services postaux et télécommunication. Actuellement, les services postaux occupent le bâtiment n°4 Place Jules Viseur, propriété de la commune.

L'immeuble sise 2 Place Jules Viseur n'est plus affecté à un service public, il est actuellement vacant.

La commune souhaitant établir un bail commercial au profit d'une micro-crèche, il convient de demander la désaffectation du logement 2 Places Jules Viseur cadastré AB n° 85 d'une surface de 155m² et son déclassement du domaine public au domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, sous réserve de l'avis favorable de l'état, la désaffectation et le déclassement du logement 2 Place Jules Viseur, cadastré AB n° 85, d'une surface de 155m², du domaine public dans le domaine privé de la commune.



2) Acceptation de la subvention du FARDA pour le Centre Bourg.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental dans le cadre du FARDA en date du 8 février 2023 pour l'étude d'aménagement du centre bourg que ce Département a répondu favorablement à cette demande lors de sa réunion en date du 3 juillet 2023.

3) Avis sur le projet du Parc éolien de Brebières

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'enquête publique sur la demande d'autorisation de procéder à l'exploitation d'un parc éolien, par la société « Parc éolien de Brebières » sur la commune de Brebières.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis.

Après délibération, le Conseil Municipal ne se prononce pas sur ce projet et n'émet aucun avis.

4) Classement du central téléphonique orange

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune est propriétaire de fait d'un local sise Place Jules Viseur à Vis en Artois, d'une surface de 61.16m2 construit sur la Place Jules Viseur.

La commune ayant le projet d'aménagement du Centre Bourg suite à l'acquisition de la propriété jouxtant la Place Jules Viseur nécessitant la désaffectation du local sise Place Jules Viseur, d'une surface de 61.16m2 du domaine public au domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, sous réserve de l'avis favorable de l'état, le classement du local sise Place Jules Viseur d'une surface de 61.16m2 du domaine public au domaine privé de la commune.

5) Divers

Cérémonie commémorative du 2 septembre 2023.

Préparation cérémonie du 14 juillet 2023 + remise de médaille.

La séance est levée à 22h30.